

**Avis de prolongation des délais concernant le dépôt et
la transmission de certains documents – Avril 2020**

Le présent avis est donné à titre informatif. Les investisseurs des fonds d'investissement BMO n'ont aucune mesure à prendre en réponse au présent avis.

En réponse à la pandémie de COVID-19, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont accordé aux fonds d'investissement une prolongation de 45 jours du délai applicable concernant le dépôt et la transmission de certains documents d'information. Pour se prévaloir de cette prolongation, un fonds d'investissement doit afficher un avis sur son site Web.

Soyez avisé par les présentes que les fonds d'investissement BMO ont l'intention de se prévaloir de la prolongation accordée en vertu du Règlement 81-503 de l'Ontario visant ce qui suit :

- le dépôt de notre prospectus simplifié, de notre notice annuelle, de nos aperçus du fonds et de nos aperçus du FNB de renouvellement au plus tard le 10 mai;
- le dépôt et la transmission de nos rapports de la direction sur le rendement du fonds intermédiaires et de nos états financiers intermédiaires à l'égard de certains fonds d'investissement BMO pour la période close le 31 mars 2020 au plus tard le 30 mai 2020.

À la place, nous ferons ce qui suit :

- déposerons notre prospectus simplifié, notre notice annuelle, nos aperçus du fonds et nos aperçus du FNB de renouvellement pour les fonds d'investissement BMO au plus tard le 24 juin 2020;
- déposerons et transmettrons nos rapports de la direction sur le rendement du fonds intermédiaires et nos états financiers intermédiaires à l'égard de certains fonds d'investissement BMO au plus tard le 14 juillet 2020.

Ces dates représentent une prolongation de 45 jours des dates limites qui auraient par ailleurs été applicables.

Si vous avez des questions au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec votre conseiller financier ou votre succursale BMO Banque de Montréal la plus près de chez vous ou avec BMO Centre d'investissement au 1 800 304-7151.